

Rencontres annuelles 2024 de GymVaud

Liste des questions concernant Lausanne 2025

PARTICIPATION :

1. Qu'est-il prévu pour les parents-enfants et les enfantines ?

Il est possible de participer aux Parcours jeunesse (cf. question 3 ci-après).

Les parents-enfants, les enfantines et les Polysports ont également la possibilité de participer aux Grands groupes prévus le dimanche 15 juin lors de la Cérémonie de clôture jeunesse. Les informations d'inscription seront envoyées dans les prochaines semaines via les communications officielles de GymVaud. La participation à l'un de ces Grands groupes ne nécessite pas l'achat d'une carte de fête. Il est possible d'acheter une carte supporter, par exemple, si c'est intéressant pour couvrir les frais de trajet.

2. Si une personne ayant déjà une carte de fête A participe également au Grand groupe de la Cérémonie de clôture du dimanche 22 juin, doit-elle également acheter la carte de fête spécifique pour les participants à ce Grand Groupe ?

Non, la Carte de fête pour le Grand groupe de la Cérémonie de clôture du dimanche 22 juin n'est pas obligatoire. Chaque personne est libre de la prendre ou non.

3. Est-ce qu'il y a un âge minimum pour participer aux Parcours jeunesse?

Il n'y a pas d'âge minimum. Il est important que les enfants soient capables de franchir les obstacles seuls. Le 1^{er} barème a été établi pour un enfant de 8 ans. Tout enfant de moins de 8 ans est donc jugé selon ce barème.

4. Est-ce qu'un-e moniteur/trice qui ne participe à aucun concours doit avoir une carte de fête ?

Non ce n'est pas obligé. La carte de fête est uniquement obligatoire pour participer à un concours.

5. Dans FSG Contest, pour les concours de société, les jours indiqués pour participer à un concours, sont-ils fixes ou indicatifs ?

Les jours indiqués dans FSG Contest par une société d'ici au 1^{er} décembre sont indicatifs. Ils sont des souhaits pour aider la Direction des concours à réaliser la meilleure planification possible. Toutefois, tous les souhaits ne pourront pas être exaucés. Les dates définitives pour les concours de société seront communiqués aux alentours du 15 janvier.

6. Au niveau des horaires, est-ce que les sociétés vaudoises auront une probabilité plus grande d'être planifiées les jeudis et vendredis ?

L'horaire est construit en tenant compte des provenances géographiques des participant-e-s afin qu'ils/elles puissent, dans la mesure du possible, faire le trajet aller-retour sur le même jour. Il n'y a donc pas une "journée" des sociétés vaudoises, mais bien une répartition sur les différents jours de concours avec une probabilité de concours en début de journée ou en fin de journée plus importante. Il s'agit bien de probabilités, d'autres paramètres (participation à des événements, répartition des disciplines, etc.) pourront également avoir des impacts sur les horaires.

JUGES :

7. Quelles sont les étapes entre l'annonce nominative du juge et la réception de son programme ? Est-il possible d'éviter qu'un-e juge soit obligé-e de juger pendant une production à laquelle il/elle s'est inscrit-e comme gymnaste ?

Dans l'inscription nominative du/de la juge, il/elle choisit quel jour il/elle souhaite juger. Il/Elle peut donc juger sur le 1^{er} week-end pour être sûr de ne pas concourir en même temps que son jugement.

8. En cas d'absence d'un-e juge pendant Lausanne 2025 (maladie, accident, etc.), que se passe-t-il ?

La société est responsable des juges qu'elle inscrit. Si les juges inscrit-e-s sont absent-e-s et non remplacé-e-s, une retenue sur la finance de garantie est appliquée.

9. Est-ce juste qu'un-e juge jugeant un jour et un-e juge jugeant 3 jours amènent le même nombre de gymnastes à sa société ? C'est le nombre de juges qui est déterminant et non le nombre de jours jugés ?

C'est bien cela.

10. Est-ce qu'une aide est possible si nous n'avons pas de juges breveté-e-s pour l'athlétisme ?

Oui, il faut prendre contact avec la Division Athlétisme de GymVaud.

11. Est-ce juste que les juges du Parcours jeunesse n'ont pas à être breveté-e-s ?

Oui c'est exact.

12. Est-ce que les juges du Parcours jeunesse ou de l'offre complémentaire doivent être membre de la FSG (disposer d'un numéro FSG) ?

Non, ce n'est pas nécessaire.

VOLONTAIRES :

13. Quels sont les avantages pour les volontaires ?

Voici les avantages que nous offrons à chaque volontaire :

- Un cornet pique-nique et une boisson en fonction du nombre de jours d'engagement.
- Une invitation à la Soirée des volontaires le dimanche 22 juin 2025
- Un bon valable pour les prestations suivantes :
 - ➔ Bon merchandising Lausanne 2025 : vous pourrez choisir le vêtement, l'accessoire ou l'objet de la collection Lausanne 2025 dont vous avez besoin !
 - ➔ Bon restauration Lausanne 2025 : vous pourrez utiliser votre bon pour acheter des boissons ou des snacks dans l'un des stands désignés de restauration de la Fête.

Nombre de jours d'engagement	Valeur du bon offert
1 à 2 jours	CHF 35.-
3 à 4 jours	CHF 70.-
5 à 6 jours	CHF 105.-
7 jours et plus	CHF 140.-